

Mesure Promotion pays tiers

du

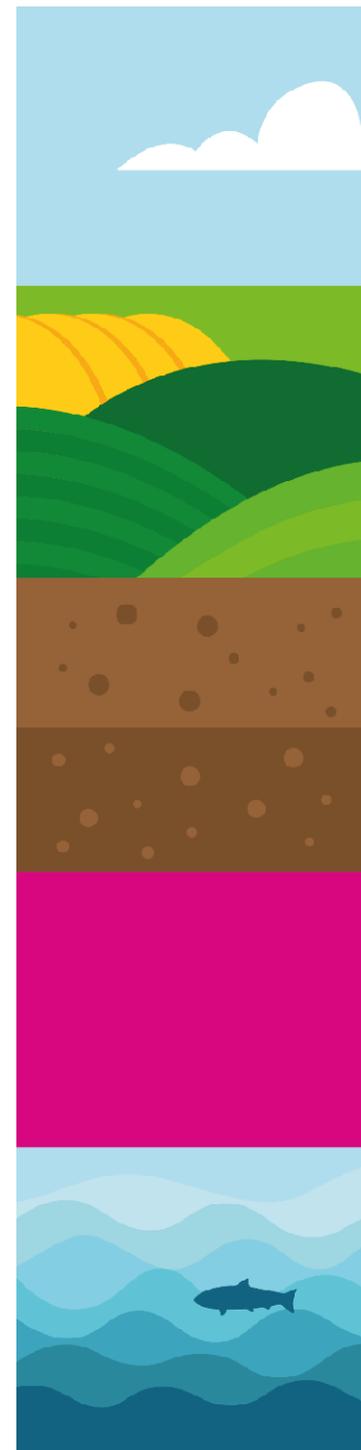
programme national d'aide viticole

OCM

Année de réalisation 2022

FranceAgriMer 

Webinaires 9 et 10 septembre 2021



Rappel :

Une aide publique européenne de l'Organisation Commune de Marché Règlement UE 1308/2013

Objectifs

- Améliorer la compétitivité des vins de l'UE (AOC, IGP, avec mention de cépage)
- Développer leur image de qualité et de notoriété dans les pays tiers à travers des actions de promotion

Pour Qui?

- Interprofessions
- Entreprises privées (producteurs, coopératives, négociants),
- Associations, GIE, organisations de producteurs

Quels pays?

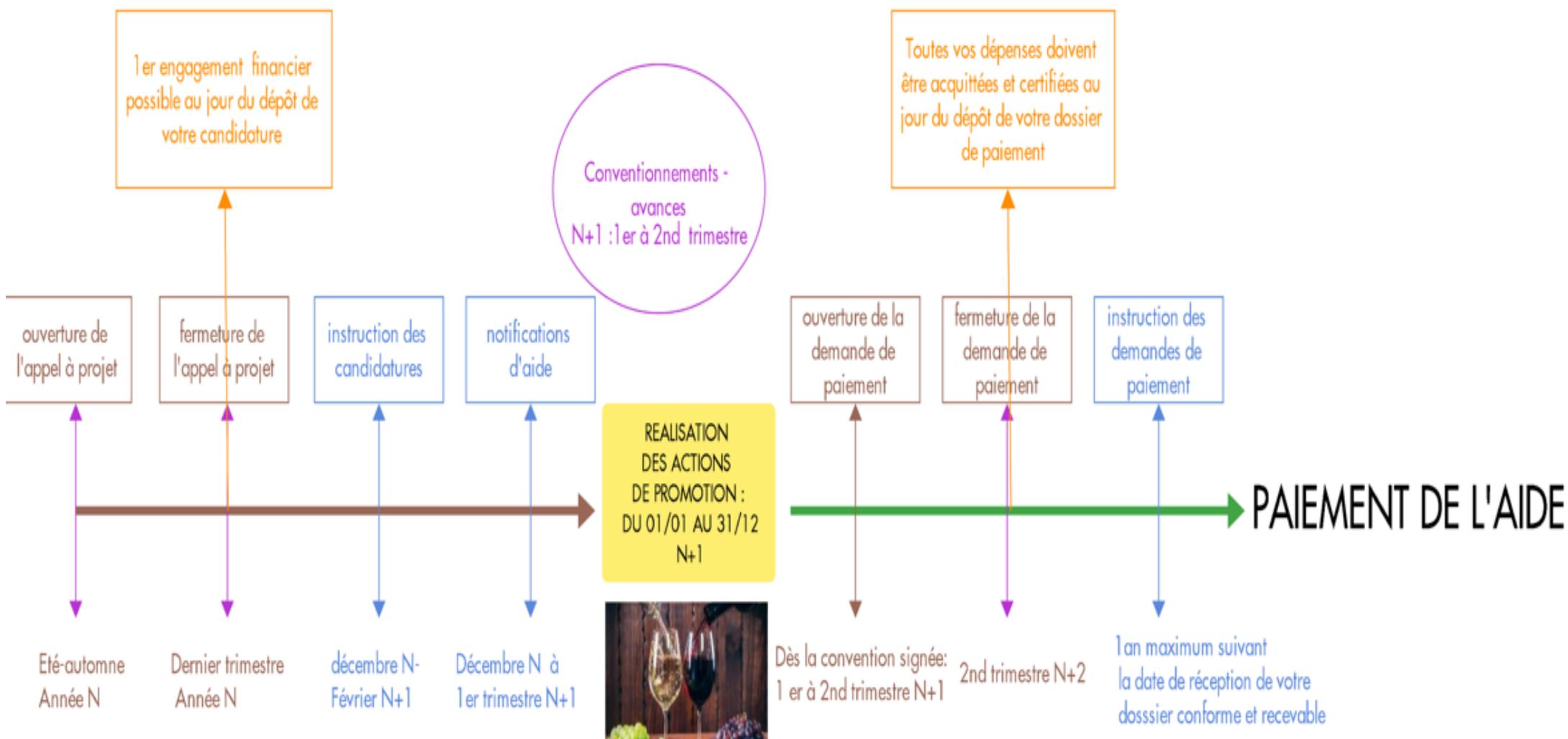
- Actions conduites dans des pays tiers (hors UE), ou groupes de pays tiers (selon une liste préétablie)

- **Enveloppe totale : 80 millions d'€**
- **Taux d'aide : 50% du budget du programme**
- **Possibilité d'avance : maximum 60% de l'aide retenue**
- **Modifications de projet autorisées sans seuil budgétaire (pays, actions) dans la limite des évènements-types de promotion prévus par la décision**

Période d'appel à projet pour les actions conduites en 2022

- ◆ **Ouverture de l'appel à projet 15 Septembre 2021**
- ◆ **Clôture de l'appel à projet le 03 novembre 2021 MIDI**
- ◆ **Actions de promotion à conduire entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022**
- ◆ **Demande de paiement à déposer avant le 31 mai 2023**

LE PARCOURS DE LA SUBVENTION



Points de vigilance

- **Éligibilité des vins mis en avant : AOC/AOP, IGP, VSIG avec mention de cépage**
- **Éligibilité des activités de promotion des vins, distinctes des activités commerciales**
- **Calendrier :**
 - **Dépôt des projets (demande d'aide) préalable à la mise en œuvre des projets**
 - **Financement nécessairement engagé après le dépôt des projets**
- **Traçabilité des fonds**

Règles spécifiques:

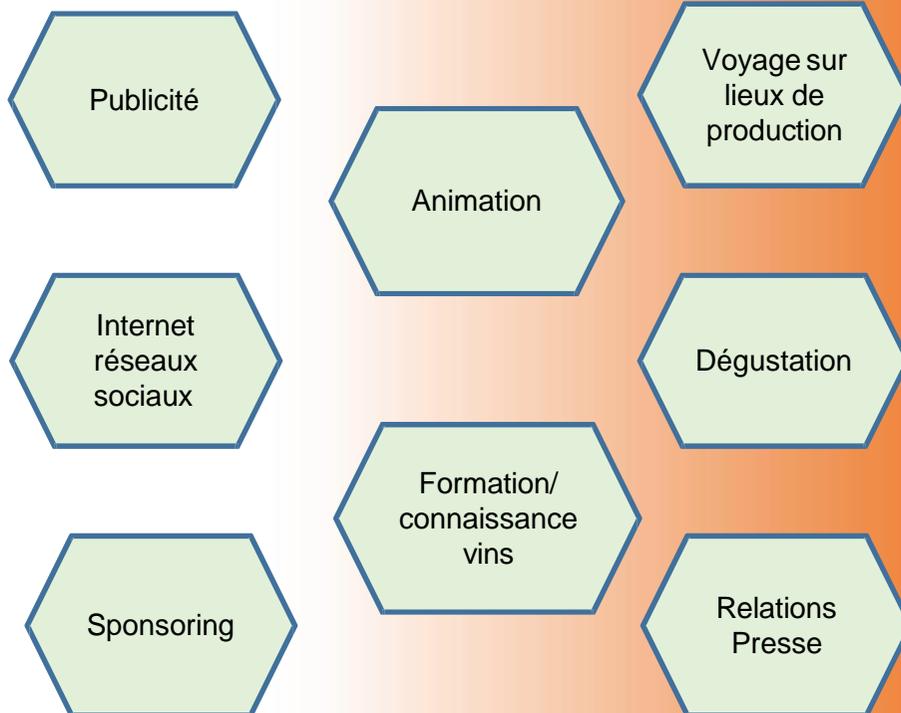
- Attestation Expert-comptable ou CAC obligatoire: acquittement des factures et taux de change
- Attestation EC ou CAC obligatoire : taux horaires de participants
- Frais de personnels : limitation à 10% du budget par action
- Frais hébergement et de séjour : forfaits à 200 euros/nuit
- Frais de transport: billets d'avions – prix classe éco
- Echantillons: valorisation (60% prix de vente dans la limite de 10 euros par col)
- Personnalités: prestations de personnalités plafonnées à 2500 euros/jour
- Caractère raisonnable: Au delà 40 000 € présentés par prestataire/opération – couts à justifier

Fonctions offertes par le portail

- **Evénements de promotion, types de dépenses et justificatifs éligibles pré-définis (zones de dépôt, menus déroulant pour faciliter les déclarations)**
- **Mise à disposition et stockage des courriers, notifications et communications dans le portail**
- **Dès le programme conventionné, accès au bouton « déposer une demande de paiement » du portail - permet de saisir son dossier de paiement au fil de la réalisation des actions**
- **Constitution et export d'états récapitulatifs (listes de factures/de participants)**
- **Accès à des auto-contrôles avant finalisation du dépôt pour trouver des pièces oubliées**

OPERATION de PROMOTION par PAYS ou Groupe de Pays

Action 1 Relations publiques



Action 2

Salons internationaux

Action 3

Campagne d'information

Action 4

Etudes de marché

Action 5

Etudes d'évaluation

Exemple pour quelques événements

Action 1:

Publicité et annonces dans les médias (télévision / radio / affichage / presse), y compris numérique

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si > 40 000 €	Justification du pays cible	Commentaires
<p>Frais de conception et de production des supports de communication : sous forme de prestations uniquement.</p> <p>Frais de diffusion des supports (achat et utilisation d'espace, y compris dans la version numérique des médias)</p> <p>Le cas échéant : frais de personnel, de voyages, de séjour</p>	un exemplaire des supports de communication conçus et produits	Contrôle de conformité à partir du support de communication, dont conformité du message (promotion et pas d'offres commerciales, en particulier pour les catalogues)	<p>Conception et production : Cf. coûts raisonnables</p> <p>Diffusion : raisonnable par défaut</p>	<p>Facture ou contrat de diffusion faisant apparaître le pays cible.</p> <p>En cas d'ambiguïté, la part de dépense relative au pays considéré est établie à proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ce pays</p>	<p>Frais de référencement exclus</p> <p>Les insertions dans les catalogues ne servant que de support de vente, sans mention de mise en avant des qualités du produit, de l'entreprise, de la région ou de tout autre élément valorisant le produit ne sont pas éligibles.</p>

Détail pour chaque événement

Action 1: internet - réseaux sociaux

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si > 40 000 €	Justification du pays cible	Commentaires
<p>Prestations uniquement (création, conception, diffusion, mise en œuvre du support de communication)</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel (travaux avec le prestataire).</p>	<p>Compte rendu du prestataire/ rapport d'exécution faisant apparaître le nombre de posts, de pages, de tweets...</p> <p>Documents de présentation de la campagne, mentionnant les vins, la cible et le message : contrat ou une de ses annexes</p>	<p>En proportion des vins éligibles dans le chiffre d'affaires déclaré, sauf mention contraire apparente dans le contrat ou le rapport d'exécution.</p>	<p>Cf. coûts raisonnables</p>	<p>Pays où la campagne a été menée visible sur le compte rendu du prestataire ou dans le contrat.</p> <p>Dans le cas contraire, proportion du chiffre d'affaires de l'entreprise réalisé pour chaque pays.</p>	<p>L'animation de site internet, de réseaux sociaux et blogs assurée par le personnel de l'opérateur n'est pas éligible.</p>

Détail pour chaque événement

Action 1:

Placement/ sponsoring

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si >40 000 €	Justification du pays cible	Commentaires
<p>Frais limités aux activités strictes de sponsoring ou de placement à hauteur du montant contractualisé.</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel (travaux avec le prestataire).</p>	<p>Support de communication ou photos, extraits permettant de constater la réalisation de l'évènement.</p> <p>Contrat de sponsoring ou de placement.</p>	<p>Contrôle de conformité à partir des matériels de communication.</p>	<p>Sans objet : raisonnable par défaut</p>	<p>Facture ou contrat faisant apparaître le pays cible.</p> <p>En cas d'ambiguïté, la part de dépense relative au pays considéré est établie à proportion du chiffre d'affaires réalisé dans ce pays</p>	<p>Fournir un contrat ou un document de portée équivalente précisant les matériels de communication, la durée, la cible, la composition des coûts.</p> <p>Les dépenses retenues sont strictement celles de sponsoring et de placement. Les dépenses connexes aux événements de sponsoring (frais de transport et de logement de VIP, d'évènements associés, ...) ne sont pas pris en compte.</p>

Détail pour chaque événement

Action 1:

Dégustation en pays tiers - public ciblé : Dégustation B to B

Dépenses admises	Preuves de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si >40 000 €	Justification du pays cible	commentaires
<p>Frais de personnel</p> <p>Prestation d'animation</p> <p>Echantillons (valorisation / envoi)</p> <p>Supports de communication</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel, de frais de voyage et d'hébergement</p>	<p>Déclaration du prestataire / opérateur sur les dates et lieux, les vins mis en avant, liste des participants, précisant leur qualité</p>	<p>Déclaration du prestataire / opérateur sur les dates et lieux, les vins mis en avant, liste des participants, précisant leur qualité</p>	<p>Cf. coûts raisonnables</p>	<p>Lieu de l'évènement au regard du pays cible à justifier</p> <p>Liste des lieux où des dégustations B to B ont été réalisées</p>	<p>Les dépenses induites par des dégustations (frais d'envoi ou de valorisation d'échantillons, de support d'informations ou de matériel pour la dégustation, frais de séjour et de transport induits par la conduite de ces dégustations,...) doivent être associées à des dégustations précisément identifiées.</p> <p>L'opérateur doit être en mesure de communiquer notamment la date, le lieu, le type de dégustation et de participants, la liste des vins dégustés,...] ET de produire des justificatifs attestant de la conduite de l'action (photos datées, support de communication,...).</p>

Détail pour chaque événement

Action 2: Salons internationaux

Dépenses admises	Preuve de réalisation	Eligibilité des vins mis en avant	Caractère raisonnable des coûts si >40 000 €	Justification du pays cible	Commentaire
<p>Réservation / location d'espace</p> <p>Supports de communication (dont stand)</p> <p>Echantillons (dont envoi)</p> <p>Prestation d'animation, de réception, traiteur</p> <p>Location, achat de mobilier, de matériel de dégustation</p> <p>Le cas échéant, part des frais de personnel, de frais de voyage et d'hébergement</p>	<p>Compte rendu de l'opérateur ou du prestataire sur le programme réalisé sur le salon :</p> <p>participants, évènements, animation, vins mis en avant</p> <p>Photos datées de l'évènement (stand et manifestations)</p>	<p>Compte rendu de l'opérateur ou du prestataire sur les vins mis en avant</p>	<p>Plusieurs devis ou mise en concurrence pour les prestations, ou dépenses > 40 000€</p> <p>Le caractère raisonnable des coûts de location d'espace n'est pas à démontrer (Cf. coûts raisonnables)</p>	<p>Lieu de l'évènement au regard du pays cible à justifier</p>	<p>Seuls les salons internationaux proposés dans la télé procédure entrent dans le périmètre de cette action.</p> <p>Les salons ne figurant pas dans la liste associée à cet évènement dans la télé procédure sont à présenter à l'aide d'une fiche évènement « dégustation grand public » qui inclut les mini-salons, manifestations locales, régionales, nationales.</p>

PORTAIL: LE DEPOT DE LA DEMANDE D'AIDE

Inscription via le portail



Bienvenue sur le portail *e-services*



[Visite guidée](#)

Explication sur l'inscription

Attention, aux délais de réception de votre identifiant

Le portail des e-services de FranceAgriMer donne accès :

- aux téléservices gérés par l'établissement ; l'ouverture d'un compte permet de connaître l'actualité des téléservices dont vous êtes bénéficiaire et de gérer vos dossiers de façon dématérialisée. [En savoir plus](#)
- aux données économiques traitées par les programmes Visio, qui fournissent aux opérateurs des filières des informations économiques en temps réel. [En savoir plus](#)

Déjà inscrit ?

Si vous êtes déjà inscrit, cliquez sur le bouton « Me connecter » pour accéder à votre espace personnel.

[Me connecter](#)

- [Mot de passe oublié ?](#)
- [Identifiant oublié ?](#)

Première visite ?

Vous venez pour la première fois sur le portail ? Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.

[M'inscrire](#)

Actualités

<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

Dépôt de la demande d'aide guidée

Viti-Promotion – Aide à la promotion Viti-vinicole Pays Tiers

[🏠](#) [Dépôt de candidature](#) [Mes dossiers](#) Bonjour mounir mounir 

Données clés Appel à projet **Octobre_2020** Etape **Candidature** Statut **Provisoire**

1 Demandeur 2 Activité 3 Présentation du programme 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

Etablissement

* Type de structure Dénomination commerciale

* Préciser le nombre exact de salariés dans votre établissement * Votre structure appartient-elle à un groupe ? Oui Non

Adresses et contact

[Retour Accueil](#) [Enregistrer](#) [Suivant](#)

[CGU](#) [Contact](#) version 4.5.0 FranceAgriMer - Tous droits réservés

*Champs obligatoires / Cheminement pas à pas / Enregistrement / Infobul¹le⁶s

Dépôt de la demande d'aide guidée

1 Demandeur 2 Activité 3 **Présentation du programme** 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

▼ Budget prévisionnel

Pays cible

Pays cible ou Zone de pays  Type de programme

Choisir une zone Choisir un programme

- Une assurance prospection COFACE est-elle détenue ou envisagée pour ce pays ?
- Au moins une agence d'exécution est-elle prévue pour ce pays ?

Oui Non Oui Non

L'assurance COFACE prospection sur le pays et sur la période est incompatible avec le soutien à la promotion pays-tiers. Il est possible que votre opération ne soit pas éligible. Reportez-vous à la décision en vigueur. Vous devrez joindre le contrat d'assurance COFACE dans l'onglet «Justificatifs»

Tableau des pays du programme 

	Frais de personnel	Frais de transport	Frais de séjour	Echantillons	Prestations/Achats	Frais généraux	Total € HT	
 ▼ États-Unis - Nouveau bénéficiaire	0	0	0	0	0		0	 
Assurance prospection COFACE	NON							
Organisme d'exécution	NON							
<p>J'ai pris connaissance des modalités de justification du caractère raisonnable des coûts supérieurs à 40 000 € et des exceptions à cette règle, prévues à l'article 3.9 de la décision et je m'engage à présenter lors de la demande d'aide l'ensemble des documents nécessaires à l'examen du caractère raisonnable des coûts présentés pour l'opération ci-dessus. <input type="checkbox"/></p> <p><input type="button" value="Ajouter une fiche"/></p>								
 ▼ Total tous pays	0	0	0	0	0		0	

Je veux les frais généraux pour tous les pays Oui Non

Construction des évènements selon la structure -type

1 Demandeur 2 Activité 3 **Présentation du programme** 4 Justificatifs 5 Récapitulatif 6 Transmission 7 Publications

▼ Budget prévisionnel

Fiche évènement

Pays cible (ou zone de pays) choisi

Type d'évènement

Action

▼ Description de l'évènement

- Nom de la manifestation

- Nombre de réalisations

- Période(s) de réalisation

- Lieu(x) géographique(s)

- Description de l'évènement

► Objectifs de l'évènement

► Vins mis en avant

► Qui réalise l'évènement ?

► Budget

Construction guidée des budgets par type de dépenses, au sein de chaque événement

▼ Budget

Frais de personnel ⓘ

Personne(s) concernée(s)	Précision du budget ⓘ	Coût horaire (en € HT) ⓘ	Nombre d'heures ⓘ	Total € HT
				0

Ajouter une ligne

Frais de transport ⓘ

Personne(s) concernée(s)	Précision du budget ⓘ	Tarif éco. A/R (en € HT) ⓘ	Nombre de personnes	Total € HT
				0

Ajouter une ligne

Frais d'hébergement et de séjour ⓘ

Personne(s) concernée(s)	Précision du budget ⓘ	Forfait jour (en € HT)	Nombre de nuits d'hôtel	Total € HT
				0

Ajouter une ligne

Dépenses éligibles visibles dans les menus déroulants

Echantillons (envoi, achat, valorisation) ?

Type de frais	Nombre de cols	Total € HT
Achat / Valorisation ?		0
Coût d'envoi ?		0
		0

Prestation de service / Achat ?

Dépense(s) concernée(s) ?	Précision du budget ?	Unité de mesure ?	Coût par unité (en € HT) ?	Nombre d'unité ?	Total € HT
					0

Type de dépense: ?

- Part des frais de voyage et d'hébergement (le cas échéant) ▾
- - Part des frais de voyage et d'hébergement (le cas échéant)**
 - Location d'espace / Stand
 - Supports de promotion (dont stand)
 - Prestation animation, réception, traiteur
 - Location mobilier/ matériel de dégustation

Ajouter une ligne

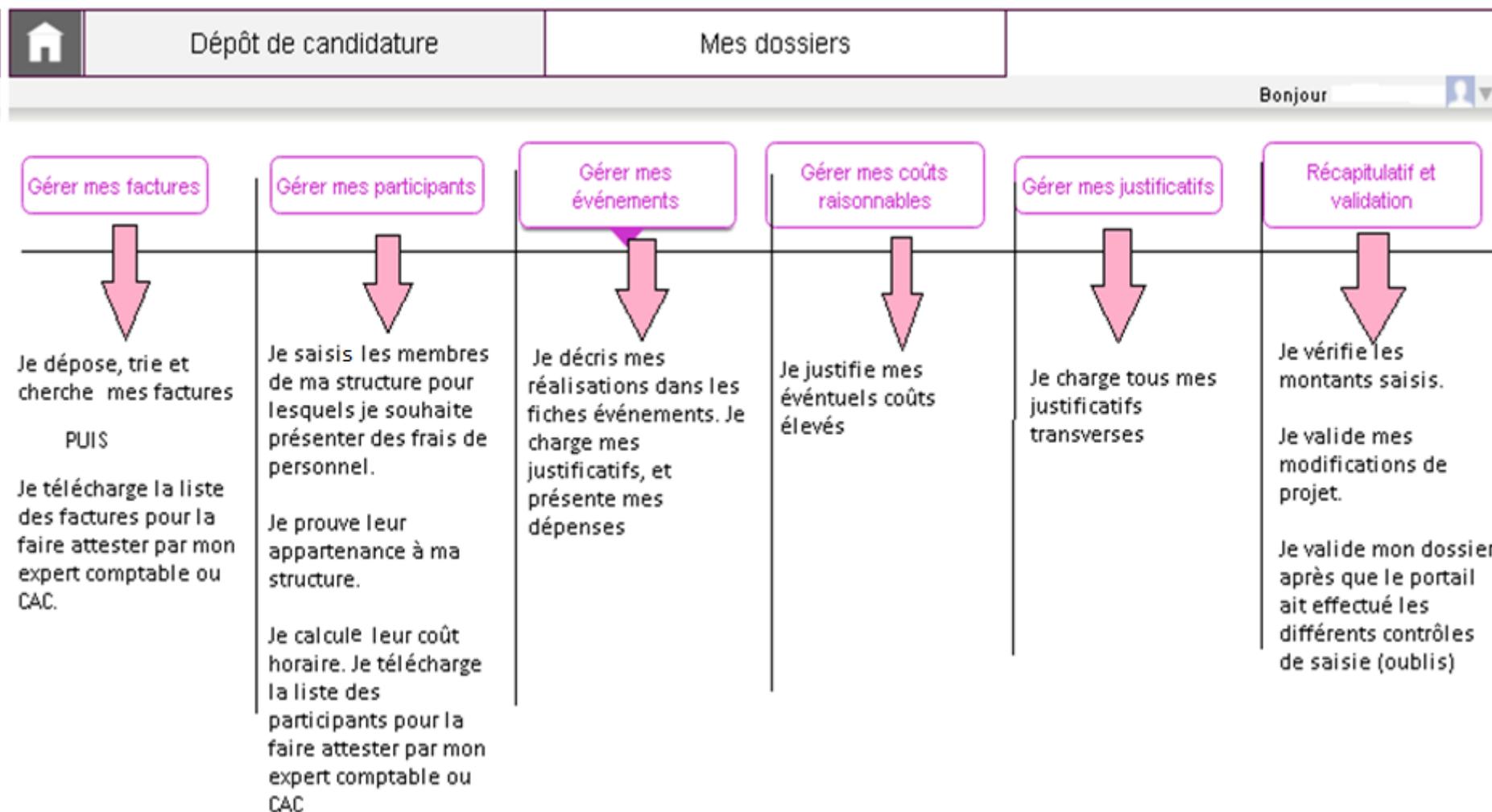
Total € HT événement (hors...)

0

? Enregistrer provisoirement ? Finaliser la fiche Fermer

PORTAIL : LE DEPOT DE LA DEMANDE DE PAIEMENT

Une structuration autour d'évènement auxquels sont rattachées les dépenses et justificatifs



Déposez vos demandes via le téléservice Viti Promotion
<https://promoviti.franceagrimer.fr/vitipromo-presentation/>
avant le 03 Novembre prochain

Posez vos questions liées à la télé-procédure sur viti-promotion@franceagrimer.fr

Merci de votre attention